

## **RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS** **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUIN 2018**

✚ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, la convention de maîtrise d'ouvrage et le dossier d'expertise relatifs au projet de requalification du bâtiment H.**

Les objectifs fonctionnels portent prioritairement sur une optimisation des espaces entre la trame large du bâtiment qui sera dédié aux espaces d'enseignement et la trame courte qui sera largement dédiée aux bureaux d'enseignants et aux espaces associatifs étudiants. Le projet nous permettra également d'améliorer les flux de circulation des étudiants et des personnels. Il apportera également au Pôle Audiovisuel des espaces adaptés aux évolutions des besoins de son activité.

Les objectifs techniques de ce projet portent notamment sur la problématique de mise en sécurité (l'opération nous permettra de récupérer l'avis favorable d'exploitation) et d'accessibilité (opération inscrite dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé – ADAP-adopté par le CA de l'université).

L'opération va nous permettre de procéder à un désamiantage complet du bâtiment et à l'amélioration des performances énergétiques (remplacement des menuiseries et étanchéité de toiture avec meilleure isolation notamment).

Conformément à la délibération du CA du 4 mai 2018, cette opération sera intégrée dans le périmètre de la tranche 2 de l'Opération Campus dans le montage COT/CL. Ce choix nous permet de limiter les risques financiers liés à un retard de travaux ou de transfert, d'améliorer la maîtrise du calendrier global de l'opération et de réduire les coûts d'investissement

La maîtrise d'ouvrage sera donc confiée à la Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement (SRIA) par le biais d'une convention de maîtrise d'ouvrage entre le Rectorat et université.

Le budget global de l'opération est estimé à 4 750 000 € Toutes Taxes Comprises / Toutes Dépenses Comprises. Les financements sont apportés des financements Etat dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région (CPER) 2015/2020.

Grace à l'autorisation de déductibilité de la TVA liée au montage de l'opération, le projet permettra également d'assurer les dépenses liées au premier équipement du bâtiment rénové.

Le planning prévisionnel de l'opération sera lié à celui de l'ensemble des travaux de la tranche 2 de l'opération campus :

- Finalisation du dialogue compétitif - décembre 2018
- Etudes et délais liés au permis de construire - de février à Octobre 2019
- Phase Travaux - de novembre 2019 à décembre 2021

✚ **Le Conseil d'Administration a adopté, à l'unanimité un ensemble de tarifs portant sur l'année universitaire 2018/2019.**

L'adoption de ces tarifs vise notamment à permettre au service de la Scolarité de préparer la prochaine campagne d'inscription. Elle fera l'objet tout au long de l'année universitaire de divers additifs.

Parmi les nombreux tarifs adoptés, il convient de souligner :

- La grande stabilité de nos tarifs de location des locaux, stabilité qui nous permet d'être relativement attractif et d'augmenter ainsi les recettes liées à ces locations
- La création d'un tarif lié à l'ouverture en formation continue à l'IUT d'un nouveau Master Pro SIAT (Spécialité Ingénierie d'Animation Territoriale)
- La diversification des formations et l'actualisation des tarifs proposés par le Centre de Langues Bordeaux Montaigne
- La création de nouvelles formations et donc de nouveaux tarifs en matière de Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) comme par exemple pour le master IPCI (Ingénierie de Projets Culturels et Interculturels) ou les Diplômes d'Université en Occitan, Grec, Latin, Didactique du Français Langue Etrangère Seconde (DIFLES) ou Enseigner des Disciplines en Langue Etrangère.
- L'ouverture de nouvelles formations de master pro en apprentissage comme celles portant sur les mentions UPEPT (Urbanisme, Paysage, Evaluation Environnementale et Projet de Territoires) et USPMO (Urbanisme, Stratégie, Projets, Maîtrise d'Ouvrage) de l'UFR STC ou encore le master pro Journalisme de l'IJBA.

**↳ Le Conseil d'Administration a adopté, à l'unanimité, la modification de la délibération du CA du 8 juillet 2011 relative à la création du Comité Technique de l'université.**

De nouvelles dispositions législatives et réglementaires visent à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités sociales et professionnelles lors du dépôt des listes de candidats aux élections professionnelles. Désormais, pour les élections au Comité Technique, chaque liste candidate doit comporter un nombre de femmes et d'hommes correspondant aux parts respectives de femmes et d'hommes représentés au sein de l'établissement.

Il convient donc de déterminer les parts respectives d'hommes et de femmes composant les effectifs pris en compte au 1er janvier 2018 pour la détermination du nombre de représentants de personnel composant le CT.

Pour notre établissement, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour le renouvellement du comité technique sont fixées au 1er janvier 2018 selon les modalités suivantes:

→ 1382 agents représentés dont 849 femmes (soit 61%) et 533 hommes soit 39%).

A titre d'exemple, notre Comité Technique comprenant 10 sièges de représentants de personnels, soit 10 titulaires et 10 suppléants, une liste complète devra comporter 12 Femmes et 8 Hommes ou 13 femmes et 7 Hommes.

**↳ Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité le Schéma Directeur du Handicap 2018/2022.**

Notre université, qui comptait 54 étudiants en situation de handicap en 1999/2000, en accueille désormais plus de 300. Cette augmentation quantitative s'est notamment accélérée depuis 2012.

Elle s'accompagne d'une diversification des types de handicap à prendre en charge avec notamment la montée en puissance de situations liées à des troubles psychiques, des troubles du langage ou du syndrome d'Asperger

Sur le versant des personnels, 37 agents sont reconnus comme travailleurs handicapés. Cela représente un taux d'emploi de personnes en situation de handicap de 3.7%, relativement éloigné de l'objectif de 6% fixé par la loi, mais qui pour autant positionne favorablement notre université par rapport à la moyenne nationale des universités. En 2017, la répartition des personnels en situation de handicap était la suivante :

- Majoritairement des BIATS (27 BIATS et 12 Enseignants ou Enseignants-Chercheurs)
- Majoritairement des femmes (28 femmes et 11 hommes)
- Majoritairement de catégories C (13 Catégorie A, 4 Catégorie B et 22 Catégorie C)

Le présent schéma directeur traduit la politique handicap et l'engagement de la gouvernance dans un projet d'établissement en matière de handicap. Celui-ci est décliné en axes et actions concrètes pour les années 2018-2022. S'il ne constitue pas véritablement un projet nouveau puisque UBM œuvre depuis longtemps sur cette problématique, ce schéma directeur handicap a surtout pour objet, à partir de l'existant et du chemin parcouru, de continuer à définir des orientations stratégiques et engager chacun, quel que soit son domaine d'activité, dans des pratiques qui intégreront systématiquement le « handicap » comme élément essentiel faisant partie à part entière des politiques de l'UBM.

A ce titre, l'Université Bordeaux Montaigne a conduit, dès les années 80, des actions en faveur de la prise en compte du handicap. Avant-gardiste dans ce domaine, nous avons créé le service d'accompagnement des étudiants handicapés en 1999, bien avant que cela soit rendu obligatoire par la loi de 2005 et par la 1<sup>ère</sup> Charte nationale Université/Handicap de 2007. Ainsi, les structures, les infrastructures, l'organisation pédagogique et logistique, se sont profondément modifiées ces dernières années afin de répondre efficacement aux besoins de ces publics de plus en plus nombreux, en plaçant le sujet au cœur de la stratégie politique de l'établissement. Notre université a confié le pilotage de l'ensemble de ces missions au Pôle Handicap, placé sous la direction du Directeur général des services et de la Présidence de l'Université, ce qui lui confère un positionnement stratégique fort.

L'UBM poursuit, plus que jamais, ses efforts dans cette lignée, en portant ses ambitions dans une démarche globale et transversale concernant à la fois les étudiants et les personnels handicapés, la formation, la recherche et le recrutement des enseignants-chercheurs handicapés. Ce schéma directeur invite à penser la question du handicap en amont de tout projet afin que l'accessibilité soit partie intégrante du dispositif (par exemple concernant nos formations, penser leur accessibilité dès leur conception).

Le schéma directeur se décline en 4 volets dont nous présentons ci-dessous quelques exemples d'actions envisagées:

- 1- La consolidation des dispositifs d'accueil et le développement des processus d'accompagnement des étudiants handicapés dans l'ensemble du cursus universitaire et vers l'insertion professionnelle
  - a. Repérer et anticiper l'arrivée des lycéens handicapés
  - b. Améliorer l'information destinée aux étudiants handicapés et l'information de la communauté universitaire
  - c. Améliorer l'accessibilité des formations, en collaborant par exemple au projet AMI-PILATES dont l'objectif est de créer dans des formations pilotes des dispositifs d'enseignement hybrides alliant présentiel et distanciel pour les publics « empêchés ».

- d. Améliorer la gestion administrative et financière des étudiants handicapés
  - e. Développer l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap
- 2- Accessibilité aux ressources matérielles et immatérielles
- a. Mise en accessibilité des bâtiments lors des opérations de rénovation et de réhabilitation
  - b. Elaboration d'un schéma directeur pluriannuel de mise en accessibilité des services de communication au public en ligne
  - c. Mise en œuvre du dispositif d'exception au droit des auteurs permettant d'accéder aux documents en format adapté
- 3- Le développement des politiques de ressources humaines à l'égard des personnes handicapées
- a. Conventionner avec le FIPHFP Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique pour structurer une politique handicap en matière d'emploi et s'engager sur des objectifs en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi (la convention prendra effet du 1er septembre 2018 au 31 août 2021 après validation du projet par le Comité local du FIPHFP du 5 juin 2018)
  - b. Définir un plan de recrutement et tendre à 6% de personnels handicapés sur les postes pérennes sur toutes les catégories (dont apprentis et service civique)
  - c. Optimisation de l'organisation interne entre services (DRH, Pôle Handicap, élus des instances représentatives des personnels, etc.)
  - d. Mettre en œuvre les aménagements de postes
- 4- Recherches et études « Handicap et enseignement supérieur »
- a. Elaborer une évaluation de la politique handicap en collaboration avec l'Observatoire des étudiants de la Cellule d'aide au pilotage
  - b. Améliorer la visibilité de nos formations en lien avec le handicap (ex : DU Langue des signes française)
  - c. Elaborer un benchmarking des pratiques dans d'autres universités à l'international.

**👉 Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, la demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique**

Le « service civique » désigne le dispositif d'engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, le Service Civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger.

Le service civique bénéficie, en fonction de sa situation, d'une indemnisation mensuelle fixée à 580.55 € (472,97 € pris en charge par l'Etat et une indemnité complémentaire de 107.58 € versée par l'organisme d'accueil).

Par cette démarche, notre université entend offrir aux jeunes la possibilité de découvrir non seulement des métiers ou d'approfondir leurs connaissances dans les domaines retenus par l'établissement mais également, d'acquérir des compétences qui leur permettront soit de poursuivre leurs études dans les filières souhaitées ou de se préparer à entrer dans la vie active. Par ailleurs, des jeunes qui n'auraient pu s'inscrire en première année d'université au sortir du Bac auraient ainsi la possibilité d'appréhender le monde universitaire.

Aussi, pour le recrutement, le choix se tournera préférentiellement vers des jeunes motivés sur les différentes missions qui leur seront proposées dans le cadre de leur service civique mais qui surtout se sont retrouvés en situation d'échec au niveau des études. Nous privilégierons

également les candidatures de jeunes qui souhaitent soit à la fin d'un cycle vivre une expérience professionnelle soit se lancer dans une année de césure avant d'entamer leur L3 ou leur master.

Les services civiques interviendront dans un ensemble de missions limitativement définies :

- Education pour tous : faciliter l'accès à l'université

Dans le cadre de la loi ORE (orientation et réussite des étudiants) du 8 mars 2018, l'Université Bordeaux Montaigne souhaite améliorer ces échanges avec les établissements d'enseignement secondaire et le rectorat de l'académie de Bordeaux. Grace au recrutement de 10 à 12 ambassadeurs, l'objectif est d'augmenter l'impact de l'établissement dans le processus d'accompagnement des lycéens au choix de poursuite d'études après le baccalauréat.

- Solidarité

L'Université Bordeaux-Montaigne propose depuis 2011 début septembre un accueil des nouveaux étudiants de L1 sur une semaine (réunions pédagogiques, stands, ateliers, animations). Une journée est consacrée également à l'accueil des étudiants Erasmus sur le même principe que pour les L1. Le souhait de l'établissement est de renforcer et d'étendre cet accueil tant pour les L1 que pour les étudiants Erasmus sur les mois de septembre et d'octobre

- Santé
- Culture
- Vie associative
- Vie sportive
- Citoyenneté
- Patrimoine et environnement

Ils ne sauraient se voir confier des missions actuellement exercées par des personnels permanents de l'établissement.

Le suivi et l'accompagnement de ces jeunes sera effectué par les services de la DIVU (direction vivre à l'université) et de la DOSIP (direction orientation stages et insertion professionnelle).

**↳ Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, le renouvellement de la convention relative au partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre du projet Campus en Commun.**

De nombreux travaux, dont la phase 2 d'Opération Campus sont en cours sur le territoire universitaire pessacais. Ces chantiers visent à rendre les universités bordelaises plus attractives, durables et ouvertes sur la cité, en s'appuyant notamment sur le levier du développement d'un esprit de campus.

Campus en commun vise la mise en cohérence de différents types d'actions relevant de la vie de campus : il s'agit de créer un élan commun aux divers acteurs ou composantes de l'université pour permettre à chacun de participer au renouveau du campus en faisant ses propres propositions de dispositifs, événements ou services pour améliorer le quotidien.

Le projet Campus en commun initié par l'Université de Bordeaux Montaigne, et piloté par le Pôle culture et vie étudiante s'étend, à partir de l'Université Bordeaux Montaigne, sur le territoire du campus de Pessac intégrant l'Université de Bordeaux (collège DSPEG), et l'IEP. Dans l'optique de considérer cet espace universitaire dans sa dimension urbaine, intégré dans une grande métropole, le projet entend également toucher les « franges urbaines » du campus que sont les quartiers d'habitation de la commune de Pessac alentour, ainsi que les ensembles de villages universitaires du CROUS Bordeaux-Aquitaine.

Chaque année le projet accueillera deux résidences artistiques et deux Agoras.

L'approbation de cette convention et le vote du budget qui y est associé permettra à l'université de recevoir une subvention de 15 000€ accordée par la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

✎ **Le Conseil a été informé de l'avancée du projet relatif à la stratégie de développement de l'association Coopérative Bordeaux Montaigne (Coop).**

L'université, dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) a sollicité un accompagnement pour formaliser la stratégie de développement de la Coop.

Cet accompagnement a permis d'aboutir à plusieurs conclusions tant sur le plan du fonctionnement de l'association que sur celui de son modèle économique ou celui de son secteur d'activité qui devrait se concentrer sur l'alimentaire.

✎ **Le Conseil d'Administration a approuvé la convention d'entente relative à l'actionariat de Bordeaux INP dans la société par actions simplifiée « Aquitaine Science Transfert »**

Le Conseil d'Administration de la ComUEA réuni en date du 13 octobre 2017 a autorisé la cession totale et à titre gracieux des 38 % de l'actionariat de la société par actions simplifiée « Aquitaine Sciences Transfert » (AST) détenu par la ComUEA vers l'université de Bordeaux (28%) et Bordeaux INP (10%)

Lors de cette même séance, le CA de la ComUEA a autorisé la cession de 100 actions et un siège au Conseil d'Administration d'AST à Bordeaux INP en lui imposant de s'entendre avec les établissements qu'il représente, soit Bordeaux Sciences Agro, Bordeaux Montaigne et Sciences Po Bordeaux.

Par cette convention, Bordeaux INP s'engage à diffuser à Bordeaux Sciences Agro, Bordeaux Montaigne et Sciences Po Bordeaux les ordres du jour et comptes rendus des Conseils d'Administration d'AST dès que possible suivant leur réception.

Si Bordeaux Sciences Agro, Bordeaux Montaigne ou Sciences Po Bordeaux souhaite(nt) ajouter un ou plusieurs point(s) à l'ordre du jour d'un Conseil d'Administration d'AST à venir, la demande devra être adressée à Bordeaux INP dans les plus brefs délais afin de lui permettre de la formuler auprès d'AST au minimum cinq jours avant la tenue du dit Conseil.

Les Parties se réuniront au moins une fois par an à l'initiative de Bordeaux INP.

Des réunions supplémentaires pourront être organisées à la demande de l'une des Parties.

La convention prend effet à la date officielle de l'acte de cession des actions par la ComUEA à Bordeaux INP et restera en vigueur jusqu'au 29/07/2022.

✎ **Le Conseil d'Administration a été informé de diverses admissions en non-valeurs décidées par la Présidente, dans le cadre de la délégation de pouvoirs du CA, pour un montant total de 449,55 €.**

✎ **Le Conseil d'Administration a autorisé l'admission en non-valeur correspondant à une situation d'insolvabilité d'un adulte en reprise d'étude qui ne s'était pas acquitté de ses droits d'inscription en 2014/2015, pour un montant de 2 550 €.**

✎ **Le Conseil d'Administration a été informé d'une opération de sortie de l'inventaire, prises en application de la délibération du CA du 8 avril 2016 donnant**

**délégation à la Présidente, portant sur des biens mobiliers (bureaux) représentant une valeur de 320 €.**

**↳ Le Conseil d'Administration a autorisé, à l'unanimité, deux opérations de sorties d'inventaires.**

La première porte sur un ensemble de biens du SIGDU, intégralement amortis, représentant une valeur d'acquisition de 63 311.09 €.

La seconde porte sur la sortie de l'inventaire de plusieurs matériels audiovisuels volés, représentant une valeur amortissable de 13 841.96 € et une valeur résiduelle de 8 101,72 €.

**↳ Le Conseil d'Administration a été informé de la signature d'une nouvelle convention de coopération internationale avec l'université de Tunis El Manar (Tunisie), l'université Alassane OUATTARA de Bouaké (Côte d'Ivoire), l'université de Philosophie et des Lettes de Buenos-Aires (Argentine), l'université Mouloud MAMMERI de Tizi Ouzou (Algérie), l'université de Chile de Santiago du Chili (Chili), la Business University de Wuhan (Chine).**